

conditions sont favorables, il se sent sûrement mieux, mais il est certes gai et dispos.

Honorables sénateurs, je crois que la convalescence du sénateur Flynn durera encore quelques mois. Il ne reviendra probablement pas au Sénat cette année, mais au début de l'an prochain. Je remercie le sénateur Lucier de ses égards. Je voudrais lui dire ainsi qu'aux autres sénateurs que, à ma connaissance, le sénateur Flynn se rétablit de façon satisfaisante.

**Des voix:** Bravo.

### L'AGRICULTURE

#### LE NOUVEAU-BRUNSWICK—L'ÉLEVAGE—LE PROGRAMME DE RAJUSTEMENT

**L'honorable Robert Muir:** Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Je voudrais m'excuser auprès du leader du gouvernement au Sénat. Plus tôt aujourd'hui, j'ai un peu critiqué le fait qu'il n'avait pas répondu à un certain nombre de questions que j'avais posées le 17 novembre. Il est vrai qu'il n'a pas répondu à certaines d'entre elles. J'ai dit qu'il avait répondu à une question concernant Radio-Canada et que je le remerciais.

Peu après avoir parlé, j'ai reçu une note du sénateur Frith qui me faisait aimablement savoir qu'une réponse avait été donnée à la question concernant l'élevage au Nouveau-Brunswick. Je n'avais pas vu cette réponse et je m'en excuse auprès de l'honorable sénateur. Si je n'étais pas au courant de la réponse, c'est que celle-ci a été donnée un jour où le sénateur Frith avait pris des dispositions pour qu'un comité étudie le projet de loi C-170. Notre whip, aimable, paternel et débonnaire comme toujours, est venu me voir et m'a dit: «Bob, vous allez à ce comité immédiatement». C'est pourquoi je n'étais pas présent à la Chambre lorsque la réponse a été annoncée. Je suis désolé d'avoir causé cette inquiétude à l'honorable leader du gouvernement au Sénat.

### LA SANCTION ROYALE LA PROROGATION

#### AVIS

**Son Honneur le Président** informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante:

RIDEAU HALL  
OTTAWA  
K1A 0A1

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 30 novembre 1983

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 30 novembre 1983, à 14 heures, afin de donner la sanction royale à des projets de loi et de proroger la première session de la trente-deuxième législature.

Veuillez agréer,  
Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération.  
Le Directeur administratif auprès du  
Gouverneur général,  
Edmond Joly de Lotbinière

L'honorable  
Président du Sénat  
Ottawa

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

La séance reprend à 14 heures.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

### SANCTION ROYALE

A 14 heures, Son Excellence le Gouverneur général prend place sur le trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son vice-président. Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de donner la sanction royale aux projets de loi suivants:

Loi modifiant la loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs et autorisant le paiement de certains montants y afférents;

Loi modifiant la loi sur l'administration financière;

Loi modifiant la loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions;

Loi visant la restructuration d'entreprises grâce au concours financier apporté au secteur des pêches de l'Atlantique.

L'honorable Lloyd Francis, vice-président de la Chambre des communes, s'adresse ensuite à Son Excellence le Gouverneur général en ces termes:

Qu'il plaise à Votre Honneur.

La Chambre des communes du Canada a voté certains subsides requis pour permettre au gouvernement de pourvoir aux dépenses du service public.

Au nom de la Chambre des communes, je présente à Votre Honneur le projet de loi suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1984.

Je prie Votre Excellence de donner la sanction royale à ce projet de loi.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de donner la sanction royale audit projet de loi.

### DISCOURS DE PROROGATION

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clôturer la première session de la trente-deuxième législature par le discours suivant:

*Honorables sénateurs et sénatrices,  
Mesdames et messieurs les députés,*

J'ai l'honneur de clôturer aujourd'hui la session la plus longue et la plus fructueuse de l'histoire du Parlement canadien. Au cours des trois années et demie pendant lesquelles vous avez siégé, plus de 200 mesures législatives ont été présentées et, sur ce nombre, 150 ont été proclamées en vigueur.

Cette session s'est distinguée non seulement par le nombre de projets de loi qui ont été adoptés, mais aussi par l'ampleur de leurs effets. Le présent gouvernement a reconnu qu'attendre l'unanimité pour agir, c'est se condamner à ne rien faire et se retrouver vite dépassé par les événements dans notre monde en rapide évolution. Il a donc mis en train un ensemble d'initiatives courageuses dont chacune individuellement aurait suffi à rendre cette session exceptionnelle. Quatre d'entre elles, en particulier, ont transformé le Canada.